

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date de révision : 01/12/2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance

Nom de la substance : Sulfite de sodium anhydre

Description chimique : Sulfite de Sodium

 N° CE (EINECS)
 : 231-821-4

 N° CAS
 : 7757-83-7

 Formule brute
 : H2O3S.2Na

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Industriel

Utilisation de la substance/mélange : Intermédiaire chimique

Agent de blanchiment

Traitement d'eaux potables, industrielles, résiduaires

Produit de réduction

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com

39 Bis Rue Du Moulin Rouge 10150 Charmont Sous Barbuise <u>Tél</u>: +33.(0)3.25.41.04.05 <u>Email</u>: contact@mon-droguiste.com <u>Web</u>: www.mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
Europe	The European emergency number		112	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy - Base Nationale Produits et Compositions Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex	+33 3 83 22 50 50	
France	ORFILA		+33 (0)1 45 42 59 59	



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date de révision : 01/12/2022

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Remarque
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

B.de Sabsbaraces : Mono-constituant

Nom : SULFITE SODIUM ANH - E221 FOOD

N° CAS : 7757-83-7 N° CE (EINECS) : 231-821-4

Nom		Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-SGH/CLP]
SODIUM SULFITE	N° CAS: 7757-83-7 N° CE (EINECS): 231-821-4	Non classé

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours : Pour un examen médical immédiat, appeler un médecin ou demander une aide

médicale d'urgence.

m on

SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date de révision : 01/12/2022

Après inhalation : Amener la victime à l'air libre, à l'aide d'une protection respiratoire appropriée. Mettre

au repos. Eviter le refroidissement (couverture). Si la respiration est difficile,

administrer de l'oxygène (par une personne autorisée). En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires

persistent.

Après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un

savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau tiède. Lavez les vêtements avant réutilisation.

Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 20-30

minutes. Ecarter les paupières pendant le rinçage. Ôter les lentilles de contact, si cela

est possible. Consulter un ophtalmologiste si l'irritation persiste.

Après ingestion : NE PAS FAIRE VOMIR. Si la victime est parfaitement consciente/lucide. Rincer la bouche.

Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- contact avec les yeux : Légèrement irritant pour les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Eau pulvérisée

avec additifs. Mousses résistantes au produit. Poudre chimique sèche. Dioxyde de

carbone. Utilisez du sable seulement pour éteindre des petits feux.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Mesures générales : Non combustible. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits

chimiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte incendie : Faire évacuer la zone de danger. N'admettre que les équipes d'intervention dûment

équipées sur les lieux. Si possible, stopper les fuites. : Vêtements de protection;Appareil respiratoire autonome.

Equipements de protection particuliers des

pompiers

Autres informations : Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Approcher du danger dos au vent.

Refroidir les récipients exposés au feu. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Non combustible. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits

chimiques.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des

yeux ou du visage. Porter un appareil respiratoire recommandé. Eviter le contact avec

la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

m n oroguiste

SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date de révision : 01/12/2022

Procédures d'urgence

: Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Evacuer et restreindre l'accès. Assurer une bonne ventilation de la zone.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage . Pour le choix des protections respiratoires voir le chapitre 8.

Procédures d'urgence

: Si l'épandage se produit sur la voie publique, signaler le danger et prévenir les autorités locales. Arrêter la fuite. Faire évacuer la zone dangereuse. Approcher le danger dos au vent. Disperser les gaz/vapeurs à l'aide d'eau pulvérisée. Ecarter matériaux et produits incompatibles.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Eviter le rejet dans l'environnement. Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

: Endiguer le produit pour le récupérer ou l'absorber avec un matériau approprié. Supprimez les fuites, si possible, sans risque pour le personnel.

Procédés de nettoyage

: Balayer ou recueillir le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié et étiqueté pour élimination. Après la collection des fuites, rincer le sol avec de l'eau . Garder les eaux de lavage comme déchets contaminés.

Autres informations

: Eviter la pénétration dans les égouts, le sol et les eaux potables. Contactez un spécialiste pour la destruction/récupération éventuelle du produit récupéré. Suivez les réglementations locales concernant la destruction du produit.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer à la section 8 relative aux contrôles de l'exposition et protections individuelles, et à la section 13 relative à l'élimination.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

সি-বিরেটার্শনের মার্কার ক্রিকার ক্রিকার ক্রিকার ক্রিকার কর্মার করিব বিষয়ে করিব বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরেটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরেটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরেটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরেটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরেটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরেটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরেটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরেটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরেটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরুটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরুটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরুটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরুটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরুটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরুটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরুটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরুটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরুটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরুটার বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিষয়ে বিরুটার বিষয়ে বিষয় বি

manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Lavez les vêtements avant réutilisation. Des rinceoeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Le personnel doit être averti des dangers du produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques

: Prévoir des installations électriques étanches et anticorrosion. Prise d'eau à proximité. Cuves de rétention sous les réservoirs. Le personnel doit être averti des dangers du produit. Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières et/ou de vapeurs. Eviter de faire de la poussière.

Conditions de stockage

: Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine fermé. Température de conservation : Température ambiante.

Produits incompatibles

: Acides. Nitrites. Nitrates. Oxydant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour toutes utilisations particulières, consulter le fournisseur.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date de révision : 01/12/2022

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Hygiène industrielle:

Faire évaluer l'exposition professionnelle des salariés. Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité. Vêtements de protection. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:









8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

- protection des yeux:

Porter une protection oculaire, y compris des lunettes et un écran facial résistant aux produits chimiques, s'il y a risque de contact avec les yeux par des éclaboussures de liquide ou par des poussières aériennes.

8.2.2.2. Protection de la peau

- protection de la peau:

Lorsque le contact avec la peau est possible, des vêtements protecteurs comprenant gants, tabliers, manches, bottes, protection de la tête et du visage doivent être portés.

- protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Exemple: Caoutchouc butylique. caoutchouc nitrilique

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

m n

SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date de révision : 01/12/2022

- protection respiratoire:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Utiliser un masque anti-poussières/anti aérosols type P2

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles.

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Solide
Couleur : Blanc(he).

Aspect : Poudre fine. Poudre, cristaline.

Odeur : Inodore. Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : Pas disponible Point de solidification : Pas disponible Point d'ébullition : Pas disponible Inflammabilité : Pas disponible Limites d'explosivité : Non applicable Limite inférieure d'explosion : Non applicable Limite supérieure d'explosion : Non applicable Point d'éclair : Non applicable Temp. d'autoinflammation : Non applicable Point de décomposition > 500 °C

pH pur : Pas disponible
pH à 1% dans l'eau distillée : Pas disponible
Viscosité, cinématique : Non applicable
Solubilité : Soluble dans l'eau.
Log Kow : Pas disponible

Log P octanol / eau à 20°C : -4

Pression de la vapeur : Pas disponible Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible Densité 2,63 g/cm³ : Pas disponible Densité relative Densité relative de vapeur à 20 °C : Non applicable Taille d'une particule : Pas disponible : Pas disponible Distribution granulométrique Forme de particule : Pas disponible Ratio d'aspect d'une particule : Pas disponible État d'agrégation des particules : Pas disponible État d'agglomération des particules : Pas disponible Surface spécifique d'une particule : Pas disponible Empoussiérage des particules : Pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

m n

SULFITE DE SODIUM ANHYDRE

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date de révision : 01/12/2022

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.2. Stabilité chimique

Chimiquement stable dans les conditions normales d'utilisation industrielle.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur et lumière solaire. Humidité.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Nitrates. Nitrites. Oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. Dioxyde de soufre.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

ில்(tit**imfgrin(atio**n)s sur les classes de danger tellesव्हर्षe définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé	
SULFITE SODIUM ANH - E221 FOOD (7757-83-7)		
Administration orale (rat) DL50	2610 mg/kg	
SODIUM SULFITE (7757-83-7)		
Administration orale (rat) DL50	2610 mg/kg	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé	
Informations relatives aux CMR:		
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé	
Cancérogénicité	: Non classé	
Toxicité pour la reproduction	: Non classé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé	
Danger par aspiration	: Non classé	



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date de révision : 01/12/2022

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et : Cancerogenicité : Estimé non cancérogène, Mutagenicité : Non mutagène, N'altère pas la symptômes possibles fertilité, Non toxique pour le développement.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : No

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Non classé

(chronique)

(cironique)		
SULFITE SODIUM ANH - E221 FOOD (7757-83-7)		
CL50-96 h - poisson	220 (220 – 460) mg/l	
CE50-48 h - Daphnies	273 mg/l	
SODIUM SULFITE (7757-83-7)		
CL50-96 h - poisson	220 (220 – 460) mg/l	
CE50-48 h - Daphnies	273 mg/l	

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SULFITE SODIUM ANH - E221 FOOD (7757-83-7)		
Log P octanol / eau à 20°C	-4	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.	
SODIUM SULFITE (7757-83-7)		
Log P octanol / eau à 20°C	-4	
Potentiel de bioaccumulation	Non bioaccumulable.	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SULFITE DE SODIUM ANHYDRE Fiche de Données de Sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date de révision : 01/12/2022

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage

: Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. L'élimination doit être réalisée en accord avec la législation en vigueur. Ce produit NE PEUT, ni être mis à la décharge, ni être évacué dans les égoûts, les caniveaux, les cours d'eau naturels ou les rivières.

Recommandations d'évacuation des eaux usées Recommandations d'élimination des emballages

- : Ne pas déverser à l'égout. Ne pas déverser dans les eaux de surface.
- : Après dernière utilisation, l'emballage sera entièrement vidé et refermé. Quand il s'agit d'emballage consigné, l'emballage vide sera repris par le fournisseur. Ne pas éliminer les emballages avec les ordures ménagères.

Indications complémentaires

: L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de contraintes et de prescriptions locales, relatives à l'élimination, le concernant. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG		
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Non applicable	Non applicable		
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non applicable	Non applicable		
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Non applicable	Non applicable		
14.4. Groupe d'emballage			
Non applicable	Non applicable		
14.5. Dangers pour l'environnement			
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non		
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Respecter les réglementations en vigueur relatives au transport (ADR/RID, IATA/OACI, IMDG). En cas d'accident, se référer aux consignes écrites de transport et aux chapitres 5, 6 et 7 de la présente Fiches de Données de Sécurité.

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date de révision : 01/12/2022

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

SULFITE SODIUM ANH - E221 FOOD n'est pas sur la liste Candidate REACH

SULFITE SODIUM ANH - E221 FOOD n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

SULFITE SODIUM ANH - E221 FOOD n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

SULFITE SODIUM ANH - E221 FOOD n'est pas soumis au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

15.1.2. Directives nationales

France	
Maladies professionnelles	
Code	Description
RG 66	Rhinites et asthmes professionnels

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV; N° ID 282)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

BImSchV)

Pays-BasSZW-lijst van kankerverwekkende stoffen: La substance n'est pas listéeSZW-lijst van mutagene stoffen: La substance n'est pas listéeSZW-lijst van reprotoxische stoffen -: La substance n'est pas listée

Borstvoeding

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : La substance n'est pas listée

Vruchtbaarheid

SZW-lijst van reprotoxische stoffen – : La substance n'est pas listée

Ontwikkeling

Suisse

Classe de stockage (LK) : NG - Non dangereux

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Chapitres modifiés:

Tous les chapitres.



Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date de révision : 01/12/2022

Autres données

: Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).